

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'Agence GMF Assurances de : GMF-TULLE

Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui

Non

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 13 AVENUE VICTOR HUGO
Code Postal : 19000

Ville : TULLE

Nom de la Personne Morale : GMF ASSURANCES SA
SIRET : 398 972 90100795

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Notice d'Accessibilité

COMMUNE DE TULLE - CORREZE



148, rue Anatole France
92597 LEVALLOIS PERRET

AGENCE GMF TULLE

15, Avenue Victor Hugo
19000 TULLE

AUTORISATION DE TRAVAUX

NOTICE D'ACCESSIBILITE

BERNARD  JEANJEAN
A R C H I T E C T E D P L G

Téléphone : 04.73.35.51.66. Télécopie : 04.73.93.84.18
8 rue Maréchal FOCH, Rés. JAUDE FOCH 63 000 CLERMONT-FERRAND

AT 39

15 Avril 2013



Direction
Départementale
de l'Équipement

Puy de Dôme

7, rue Léo Lagrange

63033

Clermont-Ferrand Cedex

Téléphone
04 73 43 16 00

Télécopie
04 73 34 37 47

Notice accessibilité	A.H.2
-----------------------------	--------------

La présente notice à remplir par le maître d'ouvrage porte uniquement sur les travaux ou aménagements projetés

Etablissements recevant du public - ERP Installations ouvertes au public - IOP

A remplir par le service instructeur	N° interne : N°
--------------------------------------	--------------------	----------------

**Précisions à apporter sur les pièces et plans joints à la demande d'autorisation préalable
Avec ou sans permis de construire**

1°) Un plan coté en trois dimensions précisant les cheminement extérieurs ainsi que les conditions de raccordement entre la voirie et les espaces extérieurs de l'établissement et entre l'intérieur et l'extérieur du ou des bâtiments constituant l'établissement.

2°) Un plan coté en trois dimensions précisant les circulations intérieures horizontales et verticales, les aires de stationnement et, s'il y a lieu, les locaux sanitaires destinés au public.

Préciser le mode d'occupation des surfaces (ouvertes au public, locaux de travail, zone stockage, etc.).

Dans les cas visés au a du III de l'article R. 111-19-8, le plan précise la délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées.

3°) Une notice expliquant comment le projet prend en compte l'accessibilité aux personnes handicapées :

- Les dimensions des locaux et les caractéristiques des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public
- La nature et la couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds ;
- Le traitement acoustique des espaces ;
- Le dispositif d'éclairage des parties communes.

**Seuls les dossiers complets
seront recevables en sous-commission accessibilité**

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT OU DE L'INSTALLATION

Nom ou dénomination : Agence G.M.F. ASSURANCES
 Adresse : 15, avenue Victor Hugo
 19000 TULLE
 Nature de l'activité : Agence bureaux G.M.F.
 Nature des travaux : Réaménagement de la distribution intérieure

Catégorie :
C.C.H. art. R.123.19

DEMANDEUR OU MAITRE D'OUVRAGE (bénéficiaire de la future autorisation)

Nom, prénom ou dénomination : G.M.F. ASSURANCES
 Adresse : 148, rue Anatole France
 92597 LEVALLOIS PERRET
 Téléphone : 01 43 16 41 44 52

MAITRE D'OEUVRE (auteur du projet architectural)

Nom, prénom ou dénomination : JEANJEAN Bernard Architecte D.P.L.G.
 Adresse : 8, rue Maréchal Foch
 63000 CLERMONT - FERRAND
 Téléphone : 04 73 31 35 51 66

Textes de références :

Code de la construction et de l'habitation :

Articles L.111.7 à L.111.7.4, L.111.8 à L.111.8.4 et R.111.19 à R.111.19.30

Arrêté du 1^{er} août 2006 (bâtiments neufs) modifié par Arrêté du 30 novembre 2007

Arrêté du 21 mars 2007 (bâtiments existants)

Arrêté du 22 mars 2007 (Attestation de vérification de l'accessibilité) modifié par Arrêté du 3 décembre 2007

Arrêté du 11 septembre 2007 (Dossier de vérification de l'accessibilité)

Code de l'urbanisme : Articles L.421.1, R.421.38.20 et R.112.2

Code de procédure pénale : Article 2.8



ADAPEI 63



GAIPAR

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage		
		R	NR SO	Observations
Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet				
2	Cheminelements extérieurs (suite)			
	Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire			
	▪ Emplacements	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Espace de manœuvre de porte			
	▪ Emplacements par rapport à la poignée de porte (40 cm / angle rentrant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : Longueur 2,20 m en tirant et 1,70 m en poussant et largeur au moins égale à celle du cheminement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Espace d'usage			
	▪ Devant chaque équipement ou aménagement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Cheminement libre de tout obstacle			
	▪ Hauteur libre ≥ 2,20 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Protection des espaces sous escaliers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Volée d'escalier de 3 marches ou plus :			
	▪ Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Hauteur des marches ≤ 16 cm	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Giron des marches ≥ 28 cm	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Mains courantes :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o De chaque côté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Continue rigide et facilement préhensible	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Nez de marche :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	o Sans débord excessif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires

Cocher les cases correspondantes

R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet

Engagement du Maître d'Ouvrage

R NR SO

Observations

2 Cheminements extérieurs (suite)

Volée d'escalier de moins de 3 marches :

- Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute
- Contremarche de 10 cm mini pour la 1^{ère} et la dernière marche
- Nez des marches :
 - De couleur contrastée
 - Non glissant
 - Sans débord excessif

Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement

3 Places de stationnement

2 % de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places

Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment **Bâtiments neufs**

Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ne s'impose pas pour les places adaptées existantes **Bâtiments existants**

Caractéristiques dimensionnelles et atteinte

- Largeur $\geq 3,30$ m
- Espace horizontal au dévers de 2 % près **Bâtiments neufs**
- Espace horizontal au dévers de 3 % près **Bâtiments existants**

Raccordement au cheminement d'accès :

- Ressaut ≤ 2 cm
- Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près
Sauf pour les Bâtiments existants

• Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes :

- Bornes visibles directement du poste de contrôle
- ou**
- Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels
- **Et** visiophonie

▪ Sortie en fauteuil des places aménagées en box

Repérage horizontal et vertical des places

▪ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public

Signalisation des croisements véhicules / piétons :

- Eveil de vigilance des piétons
- Signalisation vers les conducteurs

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet			
4 Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'Etablissement et aux locaux ouverts au public			
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entrée principale facilement repérable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif d'accès au bâtiment :			
▪ Facilement repérable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Signal sonore et visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Système de communication et dispositif de commande manuelle :			
▪ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle d'accès et de sortie :			
▪ Visualisation directe du visiteur par le personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ou			
▪ Visiophone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Circulations intérieures horizontales			
Largeur $\geq 1,40$ m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rétrécissement ponctuels $\geq 1,20$ m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dévers ≤ 2 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pentes :			
▪ Pente ≤ 4 %		Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente ≤ 5 %		Bâtiments existants	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10 m			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi		Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente entre 5 et 10 % sur 2 m maxi		Bâtiments existants	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
▪ Pente entre 8 et 10 % sur 0,50 m maxi		Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente entre 8 et 12 % sur 0,50 m maxi		Bâtiments existants	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente > 10 % : interdite		Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pente > 12 % : interdite - Bâtiments existants			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Palier de repos en haut et en bas de chaque pente quelle que soit sa longueur	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
▪ Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 4 %		Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 5 %		Bâtiments existants	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Caractéristiques des paliers de repos			
▪ 1,20 m x 1,40 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Paliers horizontaux au dévers près	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seuils et ressauts			
▪ ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Arrondis ou chanfreinés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ « Pas d'âne » interdits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires

Cocher les cases correspondantes

R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet

Engagement du Maître d'Ouvrage

R NR SO

Observations

5 Circulations intérieures horizontales (suite)

Espace de manœuvre de porte

- Emplacements par rapport à la poignée de porte (40 cm / angle rentrant)
- Dimensions : Longueur 2,20 m en tirant et 1,70 m en poussant et largeur au moins celle du cheminement

Espace d'usage

- Devant chaque équipement ou aménagement
- Dimensions 0,80 m x 1,30 m

Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue

Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm

Cheminement libre de tout obstacle

- Hauteur libre ≥ 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement
- Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm

Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement

Protection des espaces sous escaliers

Marches isolées :

- Si trois marches ou plus :

- Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m
- Hauteur des marches ≤ 16 cm
- Giron des marches ≥ 28 cm
- Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute
- Contremarche de 10 cm mini pour la 1^{ère} et la dernière marche
- Nez de marches :
 - De couleur contrastée
 - Non glissant
 - Sans débord excessif

- Mains courantes :

- De chaque côté
- Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m
- Continue rigide et facilement préhensible
- Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée
- Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel

Prescriptions réglementaires

Engagement du Maître d'Ouvrage

Cocher les cases correspondantes

R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet

R NR SO

5 Circulations intérieures horizontales (suite)

Marches isolées : (suite)

▪ Si moins de 3 marches :

○ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute

○ Contremarche de 10 cm mini pour la 1^{ère} et la dernière marche

○ Nez de marches :

- De couleur contrastée

- Non glissant

- Sans débord excessif *sauf pour les Bâtiments existants*

6 Circulations intérieures verticales

Obligation d'ascenseur

Bâtiments neufs

ERP reçoit 50 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage
(seuil porté à 100 pour les établissements d'enseignement)

▪ ERP reçoit moins de 50 personnes lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée

Obligation d'ascenseur

Bâtiments existants

▪ ERP 5^{ème} catégorie reçoit 100 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage

▪ ERP 5^{ème} catégorie reçoit moins de 100 personnes lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée

Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement

▪ Largeur entre mains courantes $\geq 1,20$ m

Bâtiments neufs

▪ Largeur entre mains courantes $\geq 1,00$ m

Bâtiments existants

▪ Hauteur des marches ≤ 16 cm

Bâtiments neufs

▪ Hauteur des marches ≤ 17 cm

Bâtiments existants

▪ Giron des marches ≥ 28 cm

▪ Mains courantes :

○ De chaque côté

○ **Bâtiments existants** : Une seule main courante si la seconde main courante réduit le passage à une largeur inférieure à 1 m

○ Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m

○ Continue rigide et facilement préhensible

○ Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée

○ Différenciée du support par un éclairage particulier ou contraste visuel

▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute

▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches

▪ Contremarche visuellement contrastée par rapport à la marche pour la 1^{ère} et la dernière marche

▪ Nez de marches :

○ De couleur contrastée

○ Non glissant

○ Sans débord excessif

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage			
		R	NR	SO	Observations
Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet					
6 Circulations intérieures verticales (suite)					
Ascenseurs					
	▪ Tous les ascenseurs doivent être accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Conformes à la norme NF EN 81-70 relative aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Munis d'un dispositif permettant de prendre appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite					
	▪ Dérogation obtenue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Conforme aux normes le concernant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ D'usage permanent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
7 Tapis, escaliers ou plans inclinés mécaniques					
	Double par un cheminement accessible ou un ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mains courantes accompagnant le mouvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Départ et arrivée différenciées par éclairage ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
8 Revêtements de sols, murs et plafonds					
Nature et couleur des matériaux et revêtements des sols, murs et plafonds :		Sols = - Floquette (couleur TAUPE) - PVC (couleur BLEU) - Carrelage (couleur BEIGE) Murs = - Revêtement mural (couleur BLANC) - Peinture (couleur BLANC) Faux-plafonds = dalles 60x60cm (couleur BLANCHE)			
Tapis					
	▪ Dureté suffisante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Pas de ressaut > 2 cm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration					
	▪ Conforme à la réglementation en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ou	▪ Aire d'absorption équivalente ≥ 25 % de la surface au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage			
		R	NR	SO	Observations
<p align="center">Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet</p>					
9	Portes, portiques et sas				
	Dimensions des sas : présence des espaces de manœuvre de portes suivant leur sens d'ouverture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Largeur des portes principales et des portiques				
	▪ 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ 1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ 1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ 0,80 m pour les portes autres que les portes principales des locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Poignées des portes :				
	▪ Facilement préhensibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	• Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptés) <i>Sauf pour les bâtiments existants</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 Newtons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Portes vitrées repérables	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Portes à ouverture automatique :				
	▪ Durée d'ouverture réglable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Détection des personnes de toutes tailles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Possibilités d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté installé dans l'établissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande				
	Si existence d'un point d'accueil :				
	▪ Au moins un accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Equipements divers accessibles au public				
	▪ Au moins un équipement par type aménagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m devant chaque équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Commandes manuelles et fonctions de voir, entendre, parler :				
	○ 0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier :				
	○ Face supérieure ≤ à 0,80 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	○ Vide de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires

Cocher les cases correspondantes

R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet

Engagement du Maître d'Ouvrage

R NR SO

Observations

11 Sanitaires

Cabinets aménagés

▪ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires

▪ Aux mêmes emplacements que les autres

▪ Si séparés H / F = un pour chaque sexe **Bâtiments neufs**

▪ Si séparés H / F = un accessible directement depuis les circulations communes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment **Bâtiments existants**

1 lavabo accessible par groupe de lavabos

Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour

▪ Emplacement dans le cabinet, ou à défaut devant la porte

▪ Dimensions : Ø 1,50 m

Aménagements intérieurs des cabinets :

▪ Dispositif permettant de refermer la porte

▪ Espace d'usage latérale de 0,80 m x 1,30 m

▪ Hauteur de la cuvette entre 0,45 m et 0,50 m

▪ Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m (plan supérieur)

▪ Barre d'appui latérale entre 0,70 m et 0,80 m du sol

▪ Barre d'appui supportant le poids d'une personne

▪ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable

Lavabos accessibles

▪ Vide en dessous de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)

▪ Usage complet en position assis

▪ Miroir dont une partie à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m

Accessoires divers – porte savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi

Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs

12 Sorties

Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours

13 Eclairage

Valeurs d'éclairage

▪ 20 lux sur les cheminements extérieurs

▪ 200 lux aux postes de travail d'accueil

▪ 100 lux pour les circulations horizontales

▪ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles

▪ 50 lux en tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement

▪ 20 lux en tout autre point des parcs de stationnement.

Eblouissement / Reflet

Durée de fonctionnement des éclairages temporisés

Extinction doit être progressive si l'éclairage est temporisé

Eclairage par détection de présence

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
14 Information et signalisation			
Chemineements extérieurs			
▪ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de chemineements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Repérage des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Passage piétons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès à l'établissement et accueil :			
▪ Repérage des entrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Repérage du système de contrôle d'accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accueils sonorisés :			
▪ Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Signalisation de la boucle magnétique par un pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulations intérieures			
▪ Eléments structurants du cheminement repérables	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Repérage des parois et portes vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipements divers			
▪ Signalisation du point d'accueil, du guichet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Equipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'Annexe 3 de l'arrêté du 1^{er} août 2006			
▪ Visibilité (localisation du support, contrastes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Lisibilité (hauteurs des caractères)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Compréhension (pictogrammes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
15 Etablissements recevant du public assis			
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tranche de 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension de l'emplacement : 0,80 m x 1,30 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparties en fonction des différentes catégories de places	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires

Cocher les cases correspondantes

R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet

Engagement du Maître d'Ouvrage

R NR SO

Observations

16 Etablissements comportant des locaux à sommeil

Nombre de chambres adaptées :

- 1 si moins de 21 chambres

Ou

- 1 + 1 par tranche de 50

Ou

- Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur

Caractéristiques des chambres adaptées :

- Espace de rotation Ø 1,50 m

- 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit
ou 1,20 m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90 m au pied du lit

- 0,90 m sur un grand côté du lit seulement *Bâtiments existants*

- Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm

- Espace d'usage devant la penderie

- Hauteur de la tringle de la penderie inférieure à 1,30 m

Cabinet de toilette :

- 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée

- Tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur

- Espace de rotation (espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour, Ø 1,50 m, en dehors du débattement de porte et des équipements fixes

- Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéralement à la douche

- Douche accessible avec barre d'appui

- Siphon de sol

- Siège

- Dispositif d'appui en position debout

- Equipements divers utilisables en position « assis »

Lavabo accessible

- Vide en dessous de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)

- Usage complet en position assis

- Miroir utilisable debout et en position « assis »

Accessoires divers – porte savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi

Cabinet d'aisance accessible :

- 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée

- Tous si personnes âgées ou à mobilité réduite

- Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m situé latéralement à la cuvette

- Barre d'appui latérale pour transfert depuis le fauteuil roulant

Pour toutes les chambres :

- 1 prise de courant à proximité du lit

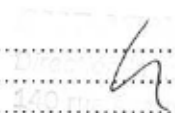
- 1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphone interne

- N° de chambre en relief sur la porte

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet			
17 Etablissements avec douches ou cabines hors locaux à sommeil			
Cabines de déshabillage :			
<input type="checkbox"/>	Au moins 1 cabine aménagée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Au même emplacement que les autres cabines	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cheminement accessible jusqu'à la cabine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cabines séparées H / F si autres cabines séparées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Siège	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Dispositif d'appui en position debout (appui ischiatique H = 0,70 m)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Douches hors locaux à sommeil :			
<input type="checkbox"/>	Au moins 1 douche aménagée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Au même emplacement que les autres douches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cheminement accessible jusqu'à la douche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Douches séparées H / F si autres douches séparées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéralement à la douche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Siphon de sol	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Siège	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Dispositif d'appui en position debout (appui ischiatique H = 0,70 m)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Equipements divers utilisables en position assis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18 Caisses de paiement			
<input type="checkbox"/>	Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Une caisse adaptée par tranche de 20	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Répartition uniforme des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Repérage des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Largeur minimale de 0,80 m des portiques de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

a) Le demandeur :

GNF ASSURANCES
 148, rue Anatole France
 92597 LEVALLOIS PERRET
 Fait à LEVALLOIS PERRET
 Le 15 Avril 2013

Signature  SST LEVALLOIS PERRET Cedex

b) Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet (PC) :

JEANJEAN Bernard Architecte DPLG
 8, rue Maréchal Foch
 63000 CLERMONT - FERRAND
 Fait à CLERMONT - FERRAND
 Le 15 Avril 2013

Signature 



Si vous demandez une dérogation continuez page suivante.

Attestation d'Accessibilité

Affaire suivie par :

NETRY THEDDY

Direction Exploitation - Pôle Exploitation GMF

Responsable Pôle Exploitation GMF

86 rue de St Lazare

CS100120

75020 PARIS CEDEX 09

Tel. : 01 55 50 61 12

theddy.netry@covea-immobilier.fr

PREFECTURE CORRÈZE (19)

1, r Souham, BP 250

19012 TULLE CEDEX

LE PAR N° JA 10.5 122 84560

Levallois, le 18 février 2015,

OBJET

: ATTESTATION D'ACCESSIBILITE D'UN ERP DE 5EME CATEGORIE CONFORME AU 31 DECEMBRE 2014 EXEMPTANT D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Teddy NETRY, responsable Pôle Exploitation GMF, représentant GMF Assurances (SIRET 39 897 290 100 019) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé au **15 AVENUE VICTOR HUGO 19000 TULLE**.

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte :

n le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

n l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable Pôle Exploitation GMF
NETRY THEDDY

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT
86 rue Saint Lazare
75320 PARIS Cedex 09

COPIE : COMMISSION ACCESSIBILITE -
MAIRIE DE TULLE

Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT**

* Grand modèle

www.medinov.fr



Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	730	300	3.5
30100-085		850	790	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7.5
30100-205		2050		300	9.5

Tél: 04 37 28 08 14

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plais de

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



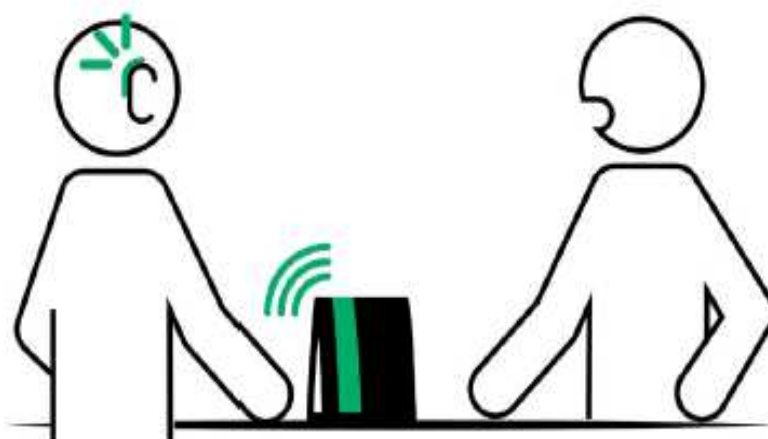
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70mm
- Poids : 635g
- Portée : 1m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1
en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**
sur **www.okeenea.com**

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles à chaque visite

Paliers :

- boutons d'appel, voyants et indicateurs
- portes et vantaux
- serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture
- oculus
- des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme

Cabine :

- précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier
- alarme, téléalarme, dispositif de secours
- boutons et voyants, éclairage
- vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture)

Machinerie :

- niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques.

Egalement observés :

- confort au démarrage et à l'arrêt
- fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine
- les éventuels bruits, vibrations

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 2 fois par an

Câbles :

- état, tension, allongement et points de fixation
- usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage
- câbles et chaînes

Frein :

- usure des garnitures, test de l'efficacité
- isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 1 fois par an

Contrôle parachute :

- composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)
 - limiteur de vitesse et poulie de tension
 - essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact
- appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.

Nettoyage :

Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.

CONTROLE COMPLET

1 fois par an*

Contrôles Manœuvre :

- composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)
- système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)
- fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, antidérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile
- ventilation forcée du local
- éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine

Contrôles Treuil ou Machine :

- groupe de traction dans sa globalité
- ensemble « freins »
- niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur
- graisseurs automatiques
- tension des courroies et anti-patinage
- dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)

- contacts de fin de course haut et bas

- contrôle de la course poulie/frein

Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.

Contrôles Gaine

- fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation
- éclairage
- fonctionnement du boîtier d'inspection
- arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)
- poulies et dispositifs de fin de course
- parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)
- amortisseurs en fosse
- électrification

Contrôles Portes Palières

Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.

Contrôles Porte Cabine

- éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)
- éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)
- éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),
- composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques.

Contrôles Signalisation

- boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

- Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Le contrôle du groupe moteur,
- Le contrôle du système de transmission mécanique,
- Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
- Le contrôle des boîtes à boutons,
- Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
- Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
- Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique ...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence